

Des retraites à capitaliser

PASCAL SALIN

L'avenir de la prévoyance viellisse sera nécessairement individuel. Le changement d'attitude viendra de la jeune génération.

L'interventionnisme étatique est fréquemment justifié sous le prétexte que seul l'Etat serait capable de prendre des décisions en tenant compte de leurs conséquences à long terme pour l'ensemble d'une société. Cet argument est en fait très étrange. En effet, l'Etat, cette abstraction, est en réalité composé d'hommes et de femmes qui poursuivent leurs propres buts et recherchent leur propre intérêt. Or, pour eux, l'horizon naturel est celui de la prochaine élection et ils sont donc incités à donner des avantages immédiats aux citoyens, quelles qu'en soient les conséquences fâcheuses à long terme. Par contre, un individu a intérêt à prévoir les conséquences de ses décisions pour sa vie entière et même pour celle de ses enfants.

Cette différence de comportement est bien illustrée par le dossier des retraites, si crucial dans la plupart des pays européens.

L'Etat a prétendu qu'il lui revenait de prendre en charge ou de définir les régimes de retraite. Mais ce qui devait se passer s'est effectivement passé: parce qu'il privilégie le court terme par rapport au long terme, l'Etat a mis en place des systèmes de retraite par répartition et non par capitalisation. Ce choix permet de donner des satisfactions immédiates aux électeurs en fournissant une retraite décente aux plus âgés, grâce aux cotisations prélevées de manière obligatoire sur les générations au travail, tout en promettant à ces dernières de faire de même avec les générations suivantes.

Ceci était particulièrement facile à une époque où la pyramide des âges était telle que les générations au travail étaient importantes par rapport aux générations de retraités. Mais la pyramide s'est inversée partout en Europe, alors que, simultanément, les progrès médicaux allongeaient la durée de la vie et que les jeunes, prolongeant leurs études, entraient plus tard sur le marché du travail.

Pour toutes ces raisons, il est connu de tout le monde, depuis au moins vingt ans, que le système des retraites est condamné à la faillite à plus ou moins brève échéance. Mais l'Etat — pourtant généralement considéré comme seul capable de décider rationnellement en fonction du long terme — a préféré ignorer ce qui était évident: la réforme des retraites étant douloureuse, les gouvernants ont choisi de ne rien faire et de laisser le poids politique des décisions à prendre à leurs successeurs.

Mais il arrive forcément un moment où la nécessité de la réforme s'impose absolument. On peut alors essayer de rapiécer le système en augmentant la durée de cotisation et le taux des cotisations, ou en réduisant le montant des prestations. Mais au lieu de corriger le système de répartition, il vaudrait mieux le supprimer, tout simplement parce qu'il est fondamentalement mauvais. Il consiste en effet à promettre une retraite à ceux qui travaillent grâce aux prélèvements obligatoires qui seront imposés aux générations futures. C'est ce que les hommes de l'Etat appellent la «solidarité entre les générations».

Mais quelle est la valeur morale d'une promesse faite au nom de personnes qui sont trop jeunes pour s'exprimer ou qui ne sont même pas encore nées? L'enfant qui vient au monde est ainsi immédiatement soumis à l'obligation de supporter une énorme dette et il n'a aucun moyen de récuser cet héritage. Dans un régime de capitalisation, au contraire, chacun est responsable, car chacun sait que son sort à l'âge de la retraite dépendra de l'effort d'épargne qu'il aura réussi à réaliser tout au long de sa vie. Comme cela est généralement le cas, c'est parce que ce système est moralement fondé qu'il permet d'obtenir de bons résultats: dans un système de capitalisation, parce qu'ils subissent les conséquences de leurs actes, les individus sont incités à accumuler du capital, contrairement à un système de répartition où l'on subit les prélèvements et où l'on compte sur les autres pour assurer ses vieux jours. Le passage à la capitalisation, en augmentant le taux d'épargne, favorise donc la croissance.

Pour effectuer ce changement, la meilleure solution consiste à laisser aux citoyens la liberté de choix entre les deux systèmes, comme cela a été fait par le Chili dès 1981, avec tellement de succès que cet exemple a été suivi par beaucoup d'autres pays, en particulier en Amérique latine. En réalité, aucune raison ne permet de justifier que l'on enlève aux citoyens cette liberté de choix qu'ils auraient dû pouvoir garder depuis toujours. C'est à eux de décider du montant de leur épargne pour la retraite, mais aussi de l'âge de leur retraite (de même, d'ailleurs, que de la durée hebdomadaire ou annuelle de leur travail). Mais c'est aussi à eux de décider sous quelle forme et/ou dans quels fonds de pension ils désirent placer leur épargne. Ceci s'impose d'ailleurs d'autant plus que nous nous trouvons dans une période d'ouverture des frontières, de telle sorte que l'existence de systèmes de retraite purement nationaux paraît particulièrement obsolète: ceux qui changent de pays doivent pouvoir placer leur épargne là où ils le désirent.

Les gouvernements hésitent certes à accepter un changement aussi radical car ils craignent les réactions des groupes organisés, par exemple les syndicats. Lorsque les gouvernements ont le courage de s'attaquer au problème et de ne pas céder devant les manifestations, on peut seulement regretter que cette fermeté serve à «sauver» le système de retraite par répartition au lieu de le remplacer par un système de capitalisation. Mais de plus en plus de gens, de jeunes gens, s'élèvent contre l'attitude conservatrice des syndicats et pour la réforme des retraites. Ils ont compris que leur régime de retraite était en péril, qu'ils voulaient sortir de l'immobilisme et du chantage syndical. C'est peut-être dans ce changement d'attitude et de mentalité de la jeune génération que réside la meilleure des raisons d'espérer.

Janvier 2005



